

Adresse du conseil général de la commune de Saint-Quentin, qui remercie la Convention d'avoir rendu la liberté à huit bons citoyens de cette commune, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Saint-Quentin, qui remercie la Convention d'avoir rendu la liberté à huit bons citoyens de cette commune, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 271;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30611_t1_0271_0000_3

Fichier pdf généré le 22/01/2023

s'élever à ces sentiments sublimes que tu inspires à la vertu. Législateurs, la Société Populaire de Saint-Quentin vous remercie de la justice prompte que vous venez d'exercer envers ses frères ; ce mouvement digne de vous vient de ranimer l'énergie des Patriotes qui depuis trois mois étoient sous le couteau des intrigants.

Le décret que vous avez rendu en faveur de nos frères sera pour nous un titre précieux ; cet acte de justice sera la terreur des méchants ; il a porté la consolation dans notre commune, vous connoissez sa situation, combien elle est importante, votre décret vient de la rendre imprenable, et nous jurons que le féroce autrichien n'y pénétrera que sur nos cadavres et sur des ruines. Le peuple répète avec nous ce serment, il est républicain et il le tiendra.

Votre décret du 8 ventôse vient de porter dans l'âme des opprimés une douce consolation qui se change en terreur pour le coupable.

Continuez votre marche révolutionnaire, nous vous seconderons, et n'abandonnez le timon de la République que lorsqu'elle aura délivré les peuples de tous les antropophages qui en ont déjà trop dévoré. Salut et fraternité. »

LEUBA (présid.), DUPONT-GAVEL (secrét.).

b

Saint-Quentin, 18 vent. II. Le Conseil g^{al} de la comm. à la Conv. (1).

« Législateurs,

Il s'agit de rendre à la Patrie des Patriotes de 1789, des républicains purs et ennemis déclarés de la tyrannie et du fédéralisme, c'est rendre à la République ses vrais défenseurs et ses plus fermes appuis ; vous avez rempli ce but en décrétant le 4 de ce mois la liberté de huit citoyens de cette commune.

Le Conseil Général remplit dans ce moment un devoir cher et sacré en vous adressant l'hommage de sa reconnaissance et de sa joye ; continuez, Législateurs, à proclamer l'innocence et à livrer aux châtimens les plus terribles les ennemis de la République une et indivisible.

Soyez inébranlables à votre poste, conservez cette attitude fière, digne du Peuple français, ne quittez point le gouvernail du grand vaisseau de la République qu'il n'aye vaincu toutes les tempêtes et les orages, et qu'il ne soit entré triomphant au port de la Liberté, point de trêve, point de paix avec les despotes coalisés, la République n'auroit que l'éclat d'un beau jour si le Peuple français quittoit les armes sans avoir anéanti le dernier des tyrans et de leurs vils satellites.

Le Conseil général devient dans ce moment l'organe de tous les habitants de cette commune ; douze cents citoyens de cette cité versent leur sang pour la gloire de la Patrie, les frères, les parents, les amis qu'ils ont laissés parmi nous sont prêts au même sacrifice ; aucun ne leur coûtera pour affermir le superbe édifice de la République sur les colonnes impérissables de l'Égalité et de la Liberté. S. et F. »

J. PRUDHOMME (off. mun.), NUQUEL aîné, VINENOU (off. mun.), CARIET (off. mun.),

(1) C 294, pl. 981, p. 18.

POTTEL (off. mun.), DESCHAMPS (notable), FAGARD (off. mun.), MONOURY, L. COCU (notable), BERENGER (notable), ROBIN (notable), Noël MAREUSE (notable), MAILLARD (off. mun.), MÉRIGNON (agent nat.), BIGAND (notable), J. CAMBRONNE (off. mun.), ARPIN (off. mun.), BARAUT (notable).

5

La société républicaine d'Etampes annonce le départ d'un cavalier armé ; elle espère en fournir un second : elle joint un état des dons et des noms des communes qui les ont déposés, pour la patrie, aux comités de surveillance de la cité d'Etampes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Etampes, 28 pluv. II] (2).

« Citoyens représentans,

La Société fait offrande à la patrie des dons dont elle joint l'état.

La Convention verra sans doute avec plaisir qu'une grande partie des communes de ce district composées de vrais sans-culottes a voulu concourir avec les citoyens du chef-lieu à cette offrande vraiment patriotique. Le tems est venu où tous les François se rapprochent et s'unissent pour ne former qu'une seule famille. Par ce rapprochement et cette union, ils forment un faisceau contre lequel viennent se briser les armes des despotes coalisés et la république triomphe.

La Société aura un second envoy à vous annoncer de différents effets qui sont dans les magasins de sa commune. Ces effets ayant besoin d'être revus avant de pouvoir servir seront joints à d'autres dons qu'elle attend du civisme de ses concitoyens. Vive la République. »

GEOFFROY-DUMORTON (secrétaire),

V. CHEVALLIER (secrétaire).

[Etampes, 29 pluv. II].

La Société nous annonce qu'elle vient d'armer, équiper et monter un cavalier qui part aujourd'hui pour se rendre à Beauvais, régiment ci-devant Berry.

Il reste encore à la Société des fonds qu'elle voit grossir tous les jours ; elle brûle de pouvoir donner bientôt un 2^e cavalier à la République. La Société espère que le citoyen qui part, répondra à l'idée qu'elle a conçue de son patriotisme et qu'il se montrera digne de défendre les droits imprescriptibles du peuple, la liberté et l'égalité. Vive la République !

[Mêmes signatures.]

[Etat des dons déposés au C. de surv. d'Etampes, 27 pluv. II].

Communes d'Etampes, Itteville, Dannemois, Chauffour, Villeconin, Bouville, Vaires, Boutigny, la Montagne, ci-dev^t S^t-Yon, Cerny, Morigny, Boissy-le-Cuté, Breuilles, Mauchamps, Sousy, Torfou, Bonne, ci-dev^t Charamande,

(1) P.V., XXXIII, 162-163; Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl.); C. Eg., n° 570; J. Sablier, n° 1189.

(2) C 294, pl. 970, p. 7 à 9.